



Formation des Secouristes Sauveteurs du Travail - SST

Formacode :
CPF :

42856

Objectif de l'action :

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'adopter une posture de préventeur dans une entreprise et d'exécuter correctement les gestes de secours en empêchant l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Public visé

Tout public.

Prérequis

Aucun.

Titre ou diplôme validé : Carte SST délivrée par INRS (FORPREV).

Niveau d'entrée en formation : V VI

Niveau de sortie : V VI

Durée

14 heures soit deux journées.

Effectif

Formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum.

Responsable pédagogique

Jean-François GASPARI.

Formateur

Formateur certifié Sauveteur Secouriste du Travail par l'INRS.

Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation. Faire l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves de certification (INRS).

Tarif

Accès à la formation

Sur devis.

A la commande.

Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

Lieu de la formation

La formation est disponible en inter-entreprises (dans nos locaux) et en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

Aide-mémoire ED 4085, vidéo, plan d'intervention. Document de référence SST. Guide des données techniques. Mannequin avec dispositif de protection. Accessoires pour simulations. Défibrillateur de formation. Matériel d'entretien des mannequins.

Programme pédagogique

Rôle du sauveteur secouriste du travail dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels).

- ✚ Protéger,
- ✚ De protéger à prévenir,
- ✚ Examiner,
- ✚ Faire alerter,
- ✚ De faire alerter à informer,
- ✚ Secourir :
 - La victime saigne abondamment,
 - La victime s'étouffe,
 - La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
 - La victime répond, se plaint de brûlures,
 - La victime répond, se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
 - La victime répond, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - La victime ne répond pas, elle respire,
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas,
- ✚ Cas concret : évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

Informations sur les services complémentaires

Cette formation répond à l'obligation faite aux entreprises de mettre en œuvre les moyens pour garantir la santé et la sécurité des personnes qui travaillent sous leur autorité (Art. L.231-3-1 du Code du Travail - Art 223-6 du Code Pénal).